



DDEN, ami et médiateur de l'École laïque

En ce dernier mois de l'année scolaire, faisant suite à l'élection présidentielle, s'ouvre, à l'Éducation nationale, un nouveau quinquennat pour lequel notre Fédération présente nos très sincères et respectueuses salutations républicaines à Monsieur Pap NDIAYE notre nouveau ministre de l'Éducation nationale, auprès duquel nous solliciterons une demande d'audience afférente à notre fonction para-administrative sous sa tutelle institutionnelle.

Nous avons besoin, plus que jamais, que soient reconnues et réaffirmées nos missions officielles de DDEN de plus en plus sollicitées par l'individualisation du rapport à l'École qui, de fait, nous invite très souvent à la médiation. Notre passé, nos idéaux, notre expérience nous confèrent compétence et nous imposent d'être à l'écoute de tous les partenaires de l'École, de leurs demandes et de leurs besoins, non pas dans cette tendance actuelle au consumérisme scolaire, mais au service exclusif de l'intérêt de l'enfant. Nous avons aussi l'obligation de nous projeter vers l'avenir par une réflexion prospective sur l'évolution de notre fonction pour la rendre plus efficiente, voire attractive, en préservant les principes originels de **notre double engagement de DDEN : la promotion de l'École publique et celle de la Laïcité**. Pour le service public d'Éducation, et lui seul, le législateur a défini les obligations respectives de l'État avec ses collectivités et leurs compétences en matière de planification scolaire ainsi que le stipule le préambule de notre Constitution : « *l'organisation de l'enseignement public, gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État* ».

Notre double engagement de DDEN : la promotion de l'École publique et celle de la Laïcité.

Pour nous DDEN, l'École publique laïque est, avant tout, un projet collectif consubstantiel avec les principes de la République, une institution organiquement liée à l'État et non pas un simple service. Ce principe fixe les bornes de l'autonomie de gestion des établissements. Cette institution doit garantir les objectifs, assurer et réguler les contenus, fournir les moyens pour réaliser l'égalité en éducation et la mixité sociale. L'autonomie n'est-elle pas pour certains une mise en concurrence des établissements ? Cette question de l'autonomie qui resurgit en 2022 constituait un *leitmotiv* lors de la campagne électorale de 2007 : « *Il faut donner leur autonomie aux établissements scolaires. (...) Elle est une nécessité pour que chaque établissement s'adapte au contexte dans lequel il se trouve, pour que chacun se mobilise autour d'un projet dont il sera partie prenante. C'est la responsabilité de l'État. C'est l'incitation à faire le mieux possible. C'est la condition pour que le libre choix des parents devienne possible...* ». Coupler « autonomie » et « libre choix » constitue là un projet politique explicitement néolibéral. Le « libre choix » conduit à un entre-soi communautaire, un regroupement par affinités, où les demandes ou désirs individuels participent à une fragmentation de la Nation en de multiples communautés dans laquelle s'inscrit l'École. N'est-ce pas là un risque majeur de discrimination sociale et d'éclatement de la société ?

Pour nous DDEN, la Laïcité, principe juridique constitutionnel commun, n'admet aucune interprétation univoque pour en infléchir son application. L'École publique laïque apprend à construire, par l'éducation et le raisonnement critique, le fondement de la liberté de conscience, l'autonomie et le libre arbitre hors de la tutelle de communautés particulières. Ainsi, les élèves comprennent que la Laïcité, principe de liberté et d'égalité des convictions de chacune et de chacun, n'est pas une idéologie, mais l'exigence fondatrice du vivre et du faire ensemble. Remettre en cause la Laïcité de l'École publique, ce n'est pas proposer un modèle différent d'enseignement, c'est porter atteinte au fondement même de l'idée républicaine. C'est remettre en cause la notion même de citoyen pour lui substituer une autre conception de l'organisation de notre société. Conception qui ferait qu'elle serait composée non plus de citoyens assumant individuellement la République, mais de communautés d'individus, chacune d'entre elles ayant ses valeurs et son caractère propres.

Le citoyen légitime la République, il doit être instruit pour que son vote s'accomplisse en connaissance de cause et dans la liberté absolue de sa conscience. Le DDEN, ami et médiateur de l'École laïque, partage cet objectif. **L'École joue ainsi un rôle essentiel dans la formation à la citoyenneté républicaine** pour que la conscience citoyenne soit libre. **Il convient donc que l'enseignement reçu échappe à tout présupposé : qu'il soit laïque.**